

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

Etaient absents :

M. GABRIELLI, Adjoint au Maire, Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 198

Programme d'acquisition de véhicules 2012 : modification de programme.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le conseil Municipal du 26 Mars 2012 par la délibération N° 2012/83 a accepté le programme d'acquisition de véhicules 2012.

La présente délibération a pour objet la modification du prévisionnel d'investissement.

Le montant initialement prévu de l'opération soit 414 000.00 € HT passerait ainsi à 412.000.00 € HT.

La programmation pour l'année 2012 prévoit :

Désignation		Qté	PU HT	PT HT		
Plateau	Polybennes	5	45 000.00 €	225 000.00 €	CTM EV	2012
Fourgon	Cabine, ventilé	1	30 000.00 €	30 000.00 €	CTM Voirie	2012
Laveuse de voirie	2 500 L	1	75 000.00 €	75 000.00 €	CTM Propreté	2012
Fourgon	Cabine haillon	1	38 000.00 €	38 000.00 €	Restauration Scolaire	2012
Berline	VL 5 portes	1	20 000.00 €	20 000.00 €	Police Municipale	2012
Bennes 30 m ³	Ampli roll	3	5 000.00 €	15 000.00 €	CTM Moyens Généraux	2012
Bennes	Polybennes	2	4 500.00 €	9 000.00 €	CTM EV	2012
Total HT				412 000.00 €		

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

CTC	CG2A	VILLE	TOTAL HT
164 800.00 €	144 200.00€	103 000.00 €	412 000.00 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de Corse du sud.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'approuver le présent programme relatif au programme d'acquisition de véhicules 2012.**
- **D'adopter le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil général de corse du sud.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le programme **relatif au programme d'acquisition de véhicules 2012.**

ADOPTE

Le plan de financement relatif à ce programme établi comme suit :

Montant de l'opération	412 000.00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	164 800.00 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	144 200.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	103 000.00 €

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil général de corse du sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Simon RENUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012_198-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012